

Négociations salariales 2017 (suites)

Mesures bas salaires, l'UNSA ne lâche rien !!!

juin/juillet 2017



L'UNSA-Ferroviaire ne peut se satisfaire de la date d'application des mesures techniques, annoncées par SNCF pour les bas salaires, lors de la table ronde du 22 juin 2017 :

Pour mémoire, la Direction propose de revoir les coefficients, pour les positions 4 à 11 de la grille salariale des agents du cadre permanent, avec, en complément, un ajustement équivalent de la grille de rémunération des contractuels.

Ces mesures concerneraient 46000 salariés avec application **au 1^{er} janvier 2018 !!!**

L'UNSA, indignée, écrit à la Direction du GPF SNCF !

Indignée et face à cette provocation, l'UNSA écrit à la Direction du GPF SNCF.

L'UNSA exige que la Direction revoie sa copie et applique ces mesures dès le début de l'année 2017, avec effet rétroactif !



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



M. Jean Marc AMBROSINI

Direction Cohésion et Ressources Humaines

2, Place aux Etoiles

CS 70001

93633 LA PLAINE St DENIS Cedex

Paris, le 26 juin 2017

Objet : Négociations salariales 2017

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Les négociations salariales sont inscrites dans l'agenda social partagé avec la direction. Une nouvelle fois la Direction réunit les partenaires sociaux à la limite des temps impartis pour un simulacre de négociations sans marge de manœuvre et aboutir à une troisième année consécutive sans augmentation générale.

Compte tenu de l'inflation, de l'augmentation des cotisations retraite, mais également de la perspective de l'augmentation probable du taux de la CSG, cette situation impacte durablement le pouvoir d'achat des cheminots alors que parallèlement les résultats du groupe restent positifs. D'ores et déjà nous demandons à la Direction d'engager une réflexion sur la compensation de la CSG.

Nous déplorons les arguments invoqués par la Direction, notamment ceux liés aux augmentations afférentes au GVT qui ne sont, selon nous, qu'une juste reconnaissance de la progression des compétences des agents.

Nous considérons que les mesures accordées aux bas salaires sont insuffisantes et ne constituent, pour certains, qu'un rattrapage administratif.

Nous vous rappelons que pour l'UNSA-Ferroviaire, l'équité de traitement vis-à-vis des salariés de l'ensemble du GPF SNCF doit être une règle absolue.

Sur le calendrier : la seule mesure proposée sur les bas salaires ne serait applicable qu'au 1^{er} janvier 2018; nous exigeons que ces augmentations, juste rétribution de l'implication des agents concernés, soient applicables dès l'exercice 2017.

Recevez, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations respectueuses.

Roger DILLENSEGER
Secrétaire Général

Benoît VIENNE
Secrétaire Général Adjoint